

### SOMMAIRE

**Une** : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / **p.2** Résolution de solidarité du Conseil présidentiel de la FSM avec le peuple palestinien et les peuples du Moyen-Orient et du Golfe. / **p.3** Projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales / **p.4** Tract : « Se réapproprier les moyens de production ! » /

#### l'agenda



**9 juin :**  
Journée d'étude  
Santé-Prévoyance

**16 juin :**  
CEF

**18 juin :**  
Webinaire "Intelligence  
artificielle volet 2 : l'outil IA  
et point de vigilance".

**8 septembre :**  
Assemblée générale  
FNIC-CGT



Flashez le code pour vous inscrire en ligne

#### Réunions de branches



02/06 **Caoutchouc** : CPPNI -  
Extension champ application  
CCNC

02/06 **Plasturgie** : SPP

08/06 **Officines** : CPNE

10/06 **Chimie** : CPNCTHS

17/06 **Caoutchouc** : CPNEFP

17/06 **Pétrole** : CPPNI

18/06 **Plasturgie** : CMPPNI - Nao

18/06 **Chimie** : CPPNI

18/06 **Industrie pharma** : CPNEIS

24/06 **Pétrole** : CPNE

#### Droits et libertés

##### La Cour de cassation resserre la laisse sur le pouvoir disciplinaire patronal

Par trois arrêts de principe du 14 janvier 2026 (Cass. soc., 14 janv. 2026, n° 23-19.947, n° 24-13.778 et n° 24-19.583), la Cour de cassation abandonne le vieux critère patronal de « l'abus » et impose un contrôle de proportionnalité entre la liberté d'expression du salarié et les intérêts de l'employeur. Autrement dit, le pouvoir disciplinaire patronal n'a plus toute la longueur de laisse qu'il croyait : ce n'est plus au travailleur de ramper, mais au patron de justifier chaque morsure disciplinaire.

Cette rupture n'est pas théorique : dans un arrêt du 1<sup>er</sup> avril 2026 (Cass. soc., 1<sup>er</sup> avr. 2026, n° 24-20.863), la Cour de cassation rappelle déjà aux juges du fond qu'ils doivent apprécier les sanctions disciplinaires à l'aune de la liberté d'expression du salarié et des exigences de proportionnalité.

La justice bourgeoise ne devient pas notre alliée, mais elle encadre davantage le pouvoir disciplinaire patronal : à nous, militants et syndiqués, d'en faire une arme contre chaque sanction qui vise à faire taire ceux qui dénoncent l'exploitation, le harcèlement et le management destructeur. Hier, c'était la "rébellion" du salarié qu'on traquait, aujourd'hui, c'est l'abus de pouvoir patronal qui commence à être visé, preuve que, même au cœur de la justice bourgeoise, la lutte de classe finit toujours par fissurer l'édifice.

#### Orga et vie syndicale

##### Mois après mois les données orga confirment les tendances

L'érosion du nombre de retraités syndiqués continue et freine la progression du nombre de syndiqués de la FNIC. Car si, effectivement, la FNIC gagne des adhérents, cette augmentation est contrebalancée par la rupture de la continuité syndicale. Si l'on prend les chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, nous avons encore un retard sur les rentrées de cotisations 2025, avec 2 630 FNI de retard. Pour autant, ce retard est moins catastrophique que les années précédentes. Mais trop de nos syndicats se sont habitués à pouvoir régler des cotisations 6 à 9 mois après l'année de règlement.

Rappelons que la Confédération est dans l'optique de réduire, année après année, la possibilité de régler en retard les cotisations (un à deux mois de moins chaque année pour les déclarer). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, il y a 2 034 FNI de réglés pour l'année en cours, soit un peu moins de 10 % de nos syndiqués. Là encore, nous sommes dans la moyenne des autres années, car trop de nos syndicats ne font pas des reversements de cotisations un acte politique !

#### Les chiffres

**179 personnes**  
C'est le nombre de morts dus  
aux frappes de l'administration  
Trump sur des embarcations  
venues d'Amérique du Sud.

## Actualité sociale

# Résolution de solidarité du Conseil présidentiel de la FSM avec le peuple palestinien et les peuples du Moyen-Orient et du Golfe

**Le Conseil présidentiel de la FSM, réuni lors de sa réunion annuelle les 12 et 13 mai 2026, condamne les crimes et la barbarie de l'État meurtrier d'Israël et exprime sa pleine solidarité et son soutien indéfectible au peuple palestinien héroïque ainsi qu'aux peuples en lutte de la région, dans leur juste combat pour la liberté, la dignité et la souveraineté.**

Le génocide en cours contre le peuple palestinien, qui s'est intensifié de manière dramatique depuis octobre 2023 avec le soutien ouvert des États-Unis, de l'Union européenne et de leurs alliés, a entraîné des dizaines de milliers de morts, des destructions massives et des souffrances humaines sans précédent. Après la dévastation de Gaza, Israël poursuit son agression brutale en Cisjordanie, avec des assassinats quotidiens, des arrestations et la destruction systématique des infrastructures et des habitations, tout en promouvant des plans de déplacement et de nettoyage ethnique de la population palestinienne. Ces crimes de guerre graves et crimes contre l'humanité à Gaza, actuellement examinés dans des procédures internationales devant la CIJ dans l'affaire de génocide intentée par l'Afrique du Sud, ainsi que dans les procédures de la CPI qui ont abouti à des mandats d'arrêt contre Benyamin Netanyahu et son ministre de la Défense.

La FSM réaffirme que le seul moyen de garantir la paix et la stabilité dans la région est la fin immédiate de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes, conformément aux résolutions de l'ONU, l'établissement d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi que la garantie du droit au retour de tous les réfugiés palestiniens.

Dans le même temps, le Conseil présidentiel exprime sa solidarité avec les peuples de la région élargie qui sont également victimes de l'agression impérialiste et des attaques de l'État terroriste israélien. Les affiliés et amis de la FSM continueront à lutter en première ligne afin de renforcer et d'approfondir la solidarité avec l'héroïque peuple palestinien à travers des manifestations et des mobilisations, la participation à des initiatives d'aide humanitaire, ainsi qu'en occupant les places et les rues par des actions de masse. Ils continueront également à bloquer les expéditions

d'armes vers Israël et à participer aux campagnes de boycott, suivant les récents exemples d'actions menées par les travailleurs portuaires.

La FSM condamne fermement l'attaque impérialiste contre l'Iran menée par les États-Unis et Israël, qui constitue une violation flagrante du droit international et de la souveraineté du pays. Cette attaque intensifie la violente confrontation pour le contrôle des routes de transport de l'énergie et des marchandises dans une région déjà en flammes, visant à imposer la domination impérialiste des États-Unis et à servir leurs intérêts géopolitiques et économiques. La FSM exprime sa pleine solidarité avec le peuple iranien et souligne que l'avenir du pays relève exclusivement de son peuple, libre de toute ingérence étrangère.

La FSM condamne également l'agression israélienne en cours contre le Liban, qui a causé la mort de centaines de civils, des destructions généralisées et la déstabilisation de la paix et de la stabilité dans la région. La barbarie et le caractère expansionniste de l'État israélien apparaissent une fois de plus de manière évidente. La FSM exprime sa pleine solidarité avec le peuple libanais dans sa lutte contre l'agression impérialiste.

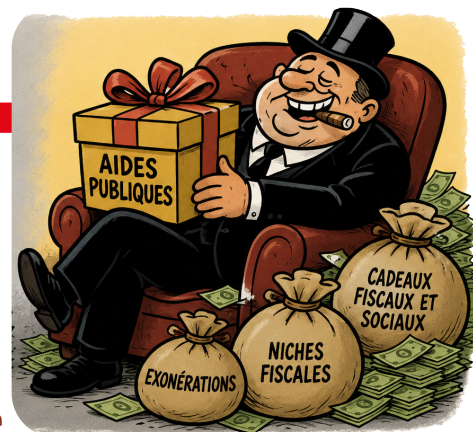
Le peuple du Yémen est également victime des attaques et des interventions impérialistes de l'État israélien, des États-Unis et de leurs alliés, subissant les conséquences de la guerre, du blocus et d'une catastrophe humanitaire.

Face à l'escalade de l'agression impérialiste, le Conseil présidentiel de la FSM souligne que la solidarité doit être renforcée. Le mouvement syndical international de classe se tient fermement aux côtés des peuples de la Palestine et de la région et dénonce les guerres et les interventions impérialistes. La FSM réaffirme sa solidarité ferme et de principe et réitère sa demande pour la fin immédiate de toutes les interventions et attaques militaires impérialistes au Moyen-Orient et dans le Golfe, ainsi que leur condamnation par la communauté internationale. Elle appelle ses affiliés et ses amis à renforcer les actions de solidarité internationaliste dans chaque lieu de travail et dans chaque pays.

**Solidarité avec les peuples du monde arabe !**

*Conseil présidentiel de la FSM  
13 mai 2026*

# Projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales : toujours plus de contrôles contre les travailleurs, toujours plus de cadeaux au capital !



**L**e projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales, définitivement adopté par le Parlement le 11 mai 2026, marque une nouvelle étape dans la mise sous surveillance des travailleurs, des personnes privées d'emploi, des malades et des allocataires sociaux. Derrière le discours officiel sur la lutte contre la fraude, ce n'est pas la fraude du capital qui est visée : ce sont encore les plus précaires qui doivent se justifier, pendant que les grandes entreprises continuent de bénéficier d'une immense indulgence politique et financière. Ce n'est pas une politique de lutte contre la fraude, c'est une politique de répression sociale.

La fraude sociale est estimée à environ 13 milliards d'euros par an. Et la plus grosse partie est le fait des entrepreneurs et des professionnels de santé. Dans le même temps, la fraude fiscale organisée par les grandes entreprises et les plus riches est évaluée entre 80 et 100 milliards d'euros. Autrement dit, on réprime les pauvres pour quelques milliards, pendant qu'on laisse prospérer des fraudes et des montages qui coûtent des dizaines de milliards. Pourtant, ce ne sont pas les grands groupes qui subissent l'essentiel des contrôles, des humiliations administratives et des campagnes médiatiques.

Ce sont les personnes privées d'emploi, les malades, les allocataires du RSA ou encore les retraités vivant à l'étranger qui deviennent les cibles permanentes d'un climat de suspicion organisé.

Et le scandale ne s'arrête pas là. Le grand patronat ne se contente pas de frauder ou d'échapper à l'impôt : il profite massivement de l'argent public. En 2023, les exonérations de cotisations patronales ont atteint 75 milliards d'euros. Les dépenses fiscales liées aux entreprises sont évaluées autour de 88 milliards d'euros, tandis que les aides publiques totales versées aux entreprises peuvent atteindre jusqu'à 211 milliards d'euros selon le périmètre retenu. Le capital ne vit donc pas seulement de ses profits : il vit aussi de l'argent public, des exonérations, des niches et des subventions. Pendant qu'on explique aux travailleurs qu'il faudrait « faire des économies », des sommes colossales continuent d'être transférées au capital au nom de la compétitivité et des profits.

Dans le même temps, une personne malade peut être contrôlée à son domicile, une personne privée d'emploi peut voir ses allocations suspendues, un allocataire peut perdre ses droits sur la base de simples soupçons. Mais des entreprises peuvent pendant des années sous-déclarer leurs cotisations, pratiquer le travail dissimulé, contourner l'impôt, toucher des aides publiques et continuer à verser des dividendes sans subir le même niveau de pression politique et médiatique. Les travailleurs sont soupçonnés par principe, tandis que les grandes entreprises bénéficient d'une présomption de bonne foi presque totale.

Ce projet de loi ne vise donc pas seulement la fraude : il attaque plus largement la protection sociale elle-même. Les arrêts maladie, les allocations chômage, le RSA ou les pensions deviennent progressivement présentés comme des « coûts » suspects plutôt que comme des droits acquis par les travailleurs. La solidarité laisse place à une logique de contrôle permanent, de sanction et de culpabilisation des plus pauvres. Le vrai scandale n'est pas seulement la fraude : c'est un système qui traque les faibles et protège ceux qui profitent du travail des autres.

La réalité est claire : l'État est le garant du capital. Il protège les intérêts du capital tout en renforçant la pression sur celles et ceux qui vivent de leur travail ou de la solidarité du travail. Pendant qu'on traque les précaires pour quelques centaines d'euros, les multinationales continuent de capter des milliards à travers les exonérations, les aides publiques, l'optimisation fiscale et les fraudes aux cotisations sociales. L'argent existe, les milliards sont là, mais ils sont accaparés par le capital pendant qu'on demande au monde du travail de payer la crise, les fraudes et les cadeaux faits aux puissants et la militarisation de la société.

**Face à cela, le mouvement ouvrier ne peut rester silencieux. Il faut refuser cette criminalisation des travailleurs et des allocataires, défendre sans concession le droit à la protection sociale et exiger un véritable combat contre la fraude patronale et fiscale. Les milliards captés ou volés par les grandes entreprises doivent être récupérés.**



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT  
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION  
PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À  
FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LBM (0959) . PÉTROLE (1388)  
. CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET  
SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE  
SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)



# SE RÉAPPROPRIER LES MOYENS DE PRODUCTION !

**A** lors que l'ensemble du salariat subit de plein fouet, d'une part, une inflation folle nous jetant dans la pauvreté et, d'autre part, des attaques incessantes du capital et son gouvernement, l'urgence est à la mobilisation ! Se rajoute à cela le tsunami des fermetures d'entreprises et des usines qui met des pans entiers de notre classe au chômage et dans la misère.

En plus de se mobiliser, nous avons besoin de revendications fortes, voire d'un programme de luttes car, comme nous le savons, le seul responsable est le capital : il faut donc nous débarrasser du capital ! Pour cela, nous devons proclamer, et sans attendre, que chaque entreprise dans laquelle nous sommes salariés doit être nationalisée mais cette nationalisation doit obligatoirement s'accompagner du contrôle des travailleurs eux-mêmes ! Nous sommes déjà ceux qui produisent, pourquoi ne pas diriger nous-mêmes ?

**Nous insistons : il nous faut absolument le revendiquer par la lutte (et donc par la grève) avec le contrôle des travailleurs ! Sans cela nous n'obtiendrons qu'une nationalisation sous contrôle de l'État et donc toujours aux mains du Capital.**

Dans tout ça, on gagne quoi ?

- ✓ Fin des profits vers le privé, donc **augmentation des salaires !**
- ✓ Contrôle de la production vers la satisfaction des besoins, donc **réduction du temps de travail !**
- ✓ Disparition des actionnaires ou de l'État pour décider seuls sur les marchandises que nous produisons, donc **contrôle des prix !**
- ✓ Un règlement intérieur rédigé par les travailleurs eux-mêmes et le travail organisé collectivement, donc **amélioration des conditions de travail et plus de cadences infernales et de répressions patronales !**

Voilà ce qui doit nous animer, nous faire rêver et nous pousser à nous mobiliser dès maintenant ! Alors qu'aujourd'hui le Capital fait la loi et que certains s'évertuent à négocier le poids des chaînes avec ce vampire !

**Stop aux mesurette, allons droit au but : reprenons le pouvoir sur nos moyens de production, dictons notre loi, celle du travail !**

## INSPIRONS-NOUS DE CES PAROLES DE L'INTERNATIONALE :

Producteurs, **sauvons-nous nous-mêmes**  
Décrétons le **salut commun**.  
Hideux dans leur apothéose,  
Les **rois de la mine et du rail**  
Ont-ils jamais fait autre chose  
Que **dévaliser le travail ?**



Dans les **coffres-forts** de la banque  
Ce qu'il a **créé** s'est fondu,  
En décrétant **qu'on le lui rende**,  
Le peuple ne veut que **son dû**

